

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 23 (1945)

Heft: 4

Artikel: Quelques idées relatives au rôle futur de la Fondation "Pour la vieillesse"

Autor: Brandt, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-723192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques idées relatives au rôle futur de la Fondation „Pour la Vieillesse“

1. Je considère que la Fondation „Pour la Vieillesse“, loin de se décourager, doit se pénétrer de l'idée qu'elle a encore dans l'avenir un rôle important à jouer, cela même après l'institution du régime définitif de l'assurance-vieillesse.

2. Elle devra s'efforcer de conserver une indépendance relative en ce qui concerne son activité; cette activité s'orientera essentiellement vers une intervention dans des cas personnels et particuliers et pour exercer une influence morale sur les vieillards qui lui seront confiés.

3. Comme elle ne peut se rendre financièrement indépendante, elle a tout intérêt à rester en contact étroit avec les organes fédéraux de l'assurance-vieillesse et à travailler en parfaite collaboration avec eux. Ce serait une erreur profonde que de vouloir se donner des allures d'indépendance tout en devant solliciter un appui financier.

4. Les thèses de M. le Dr Ammann disent très bien sur quels points nous devons porter notre effort essentiel. Nous devons aider en particulier les vieillards au-dessous de la limite d'âge, les malades et les infirmes, les étrangers, les cas particuliers. Notre appui aux maisons de vieillards sera d'une grande efficacité.

5. Nous devons renoncer définitivement à l'idée de conserver comme bénéficiaires de la Fondation „Pour la Vieillesse“ les vieillards qui peuvent être reversés à l'assurance-vieillesse. Agir autrement serait contraire à notre véritable intérêt et à celui des vieillards eux-mêmes.

6. Nous devons intensifier et redoubler notre propagande, aussi bien auprès de nos sections qu'auprès du grand public, afin que chacun soit persuadé du rôle extrêmement utile que la Fondation „Pour la Vieillesse“ jouera encore dans l'avenir dans notre pays tout entier.

C. Brandt, conseiller d'Etat, Neuchâtel.